AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-5-12-74009893

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

55 Rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3
Tél. 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 30 F
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, Rue Mazenod — 69-LYON-3°

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Bulletin n° 20 24 octobre 1974

ABONNEMENTS

Les tarifs des abonnements pour l'année 1975 viennent d'être fixés comme suit :

- abonnement ordinaire (1 exemplaire de chaque bulletin à l'adresse de l'abonné) : 50 F
- abonnement collectif :
  a) plusieurs exemplaires de chaque bulletin sous la même enveloppe à l'adresse de l'abonné : 50 F + 30 F. par exemplaire supplémentaire servi toute l'année.
  b) un exemplaire de chaque bulletin sous enveloppe séparée à chaque adhérent d'un organisme ou groupement de producteurs : 50 F. + 40 F., par personne servie en plus de l'organisme lui-même.
  c) abonnements à plusieurs Stations d'Avertissements Agricoles: 50 F. + 40 F. par Station supplémentaire.

La documentation générale (revue Phytoma, tracts.....) dont peuvent bénéficier les abonnés des Stations, indépendamment du Bulletin Technique, ne fera l'objet pour les abonnements collectifs, que d'un seul service.

Les versements doivent être effectués par chèque bancaire ou virement postal au :

C.C.P. 9431 - 17 LYON
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55 Rue Mazenod - LYON 3°

RECOMMANDATIONS :

- Sur le talon réservé à la correspondance (qui sera laissé attenant sur chèques bancaires), porter très lisiblement : Nom, prénom, adresse postale complète (en code) de la personne à laquelle l'abonnement devra être adressé.
- Mentionner "Avertissements Agricoles" et éventuellement le nombre d'exemplaires à envoyer.
- Les personnes déjà abonnées en 1974 préciseront leur numéro d'abonnement (au dessus de l'adresse à gauche sur les enveloppes du bulletin).
- Mentionner le cas échéant la localité où se trouvent les cultures concernées par nos avis de traitement si elle est différente de celle de l'abonné.
- Nous invitons les organisations qui désirent souscrire des abonnements collectifs à nous faire parvenir rapidement la liste des personnes à abonner afin d'effectuer la facturation en temps utile et d'éviter les doubles emplois.

- La date limite d'enregistrement des abonnements pour 1975 est fixée au 28 février 1975 pour les renouvellements et au 30 avril 1975 pour les abonnements nouveaux. Les abonnements versés après ces dates seront tenus en instance pour 1976.

TRAITEMENTS D'AUTOMNE DES ARBRES FRUITIERS

Tavelure sur pommier et poirier - Cette maladie s'étant très peu développée cette année, il n'y a lieu d'appliquer le traitement d'automne (sur les feuilles tombées ou restant sur les

P.1200

arbres) que dans le cas où des attaques tardives sur feuilles se sont produites à la suite des pluies répétées de septembre et octobre.

Nous rappelons les formules qui peuvent être utilisées :
- bénomyl à raison de 100 g/hl de matière active.
- thiabendazole à 200 g/hl de matière active.

Après la chute des feuilles, on peut également pulvériser sur le sol une solution de sulfate d'ammoniaque à 10 kg/hl ou d'urée à 5 kg/hl.

CHANCRE BACTERIEN DU POIRIER ET BACTERIOSE DU NOYER - Dans les plantations où ces maladies se sont manifestées, appliquer pendant la chute des feuilles un traitement cuprique à raison de 500 g/hl de cuivre métal sur poirier, mais seulement 150 g/hl sur noyer (soit 300 g/hl d'une spécialité titrant 50 % de cuivre).

CHANCRE DU POMMIER ET CHANCRE BACTERIEN DU CERISIER - Traiter alors que la chute des feuilles est déjà bien avancée, avec une bouillie cuprique à raison de 500 g/hl de cuivre métal sur pommier et de 250 g/hl seulement sur cerisier.

CORYNEUM SUR PECHER - La saison étant cette année particulièrement propice à la propagation de la maladie, il sera prudent d'envisager un traitement spécifique à la fin de la chute des feuilles à l'aide d'une bouillie cuprique bien neutralisée. Cette application pourra également avoir une certaine efficacité contre la propagation de la bactériose dans les zones de l'Ardèche où cette maladie sévit.

DESINFECTION DES SEMENCES DE CEREALES

Nous rappellerons seulement la gamme des produits qui peuvent être utilisés en désinfection des semences :

- carboxine + oxyquinoléate de cuivre ou thirame : efficaces sur toute maladie.
- produits organo-mercuriques, manèbe (poudre à 48 % au moins de matière active), mancozèbe (poudre à 60 % au moins de m.active) efficaces sur toutes maladies, sauf charbons couverts.
- thiabendazole et bénomyl : efficaces sur carie, charbons nus, fusariose et septoriose - pas de référence suffisante sur charbons couverts et helminthosporiose.
- oxyquinoléate de cuivre : sur carie, fusariose ; efficacité insuffisante dans les autres cas
- mancopper : efficacité également sur carie, fusariose et septoriose ; pas de référence sur charbons nus et helminthosporiose, inefficace sur charbons couverts.

L'Ingénieur d'Agronomie chargé des Avertissements agricoles

P.LATARD

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription,

A.PITHIOUD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant : L. BOUYX